



**Tagung der Alpenkonferenz**

**Réunion de la Conférence alpine**

**Sessione della Conferenza delle Alpi**

**Zasedanje Alpske konference**

**TOP / POJ / ODG / TDR**

**IX**

**20**

**FR**

---

**OL: DE**

**SECRETARIAT PERMANENT : RAPPORT D'ACTIVITES 2005-2006**

**A Rapport**

**B Proposition de décision**

## **A Rapport d'activités du Secrétariat permanent 2005-2006**

Le rapport d'activités ci-présent couvre la période entre la VIII<sup>e</sup> et la IX<sup>e</sup> Conférence alpine (de novembre 2004 à octobre 2006).

La VIII<sup>e</sup> Conférence alpine n'a pas pu trouver un accord sur le choix d'un nouveau Secrétaire général. Le Secrétaire général p. i. Noël Lebel a pris sa retraite le 16 février 2005. Selon les statuts du Secrétariat permanent de la Convention alpine, le Secrétaire général adjoint Ruggero Schleicher-Tappeser a été chargé de la direction jusqu'à nouvel ordre..

La période couverte par ce rapport a été caractérisée par une situation financière difficile, du fait du non-versement des contributions d'une partie contractante, et de l'incertitude quant à la date de paiement de celles-ci. Lors de sa réunion de Villach, en avril 2005, le Comité permanent a décidé de débloquer les excédents de 2003 uniquement après versement des montants encore dus. Suite à cette décision, le Secrétariat permanent a dû fortement réduire les activités programmées. Au lieu des 10,5 postes qui avaient été pris en compte dans la planification (6 postes à l'international et 4,5 postes rendus disponibles dans le bureau de Bolzano), à partir de juillet 2005 il n'y a eu que 4,25 postes occupés, avec le support d'une collaboratrice scientifique à Bolzano.

Face à cette situation, il a fallu établir des priorités. Malgré les efforts extraordinaires fournis par nos collaborateurs, il s'est avéré impossible de s'acquitter de façon satisfaisante de toutes les tâches essentielles du Secrétariat. Par rapport aux tâches définies dans la décision de désignation et dans le Programme de travail pluriannuel, il a fallu effectuer des coupes, surtout dans le Système d'observation et d'information des Alpes (SOIA/ABIS), dans l'information et la communication ainsi que dans les coopérations. Nos partenaires de coopération n'ont pas manqué d'en être déçus. Dès le début, nos priorités principales ont été le soutien de la Présidence et des organes de la Convention alpine (le Comité permanent, le comité de vérification, les groupes de travail, la Conférence alpine), ainsi que les travaux décidés par la Conférence alpine en vue du premier rapport sur l'état des alpes et du premier rapport de vérification. À Galtür, en septembre 2005, le Comité permanent a décidé qu'il faut essayer de présenter un rapport d'ici la Conférence alpine, même sans ressources supplémentaires. Suite à cette décision, les travaux sur le Rapport d'évaluation sur l'état des Alpes ont absorbé une bonne partie des capacités du Secrétariat. Dans cette même période, une autre tâche importante a été le rattachement de la Task Force Espaces protégés, conformément à la décision de la Conférence alpine.

Le rapport d'activités soumis ici se cantonne à un bref aperçu. Des informations plus détaillées sur les principaux domaines d'activités se trouvent dans les rapports sur les autres points de l'ordre du jour.

## **1 Soutien aux organes de la Convention alpine**

### **Présidence autrichienne**

Une collaboration étroite entre la présidence autrichienne et le Secrétariat permanent a été rendue possible du fait de l'hébergement de deux collaboratrices de la Présidence autrichienne dans un bureau des locaux du Secrétariat permanent.

Pendant le mandat de la Présidence, le bureau de la Présidence autrichienne, auquel étaient rattachées deux collaboratrices, a été installé dans les locaux du Secrétariat permanent à Innsbruck. De plus, il y a eu des contacts réguliers avec les responsables du Lebensministerium de Vienne.

Le Secrétariat permanent a également aidé la Présidence dans l'élaboration de la déclaration sur les changements climatiques, la préparation des contenus de la Conférence sur l'eau ainsi que la préparation des brochures thématiques.

### **Réunions du Comité permanent de la Conférence alpine**

Le Secrétariat a travaillé en collaboration étroite avec la Présidence pour la préparation organisationnelle des réunions du Comité permanent de la Conférence alpine. En avril et septembre 2005, les deux réunions du Comité permanent ont été organisées sous la houlette de la Présidence, alors que les deux réunions de 2006 (en avril et en septembre) ont été organisées par le Secrétariat permanent. L'organisation de la réunion du Comité permanent avant la Conférence alpine, et de la Conférence alpine elle-même, était du ressort de la Présidence. Avec l'expérience, dans la période faisant l'objet du rapport, l'efficacité au niveau de la préparation des réunions a pu être sensiblement améliorée. L'harmonisation linguistique soignée des textes est efficace, mais prend beaucoup de temps au Secrétariat. Pour rendre possible ce travail et maintenir les frais de traduction dans des limites financièrement acceptables, sur instance de la Présidence autrichienne, il a été demandé de rédiger des documents courts pour le Comité permanent.

### **Coopération avec les Parties contractantes**

Les collaborateurs et collaboratrices du Secrétariat permanent se sont efforcés de fournir un soutien efficace aux Parties contractantes. L'amélioration de la documentation et de l'Intranet devrait contribuer à simplifier et à accélérer le flux d'informations.

### **Comité de vérification**

Une des tâches principales du Secrétariat permanent dans les deux dernières années a été la préparation de l'ébauche du premier rapport du Comité de vérification.. Dans ce contexte, le Secrétariat a effectué surtout les opérations ci-après : examen et transmission dans les délais fixés des rapports des pays parvenus, mise en évidence des lacunes possibles et des contradictions possibles dans les rapports des pays, analyse récapitulative des rapports des pays, participation aux quatre réunions du Comité de vérification, avec parfois plusieurs collaborateurs, finalisation du rapport intermédiaire du Comité de vérification.

### **Groupe de travail Transports**

Le Secrétariat permanent a participé activement aux six réunions du groupe de travail Transports ainsi que d'un sous-groupe. Le groupe de travail Transports s'est énormément investi dans la préparation du Rapport d'évaluation sur l'état des Alpes (voir ci-dessous) : d'où la coopération étroite du Secrétariat permanent avec le groupe et avec sa Présidence (France).

### **Groupe de travail Population et culture**

Dans la période de référence, le Secrétariat permanent a participé à chacune des cinq réunions du groupe de travail Population et culture, en aidant la présidence dans la préparation des documents des réunions y compris le travail d'harmonisation linguistique du texte de la déclaration. De plus, le Secrétariat permanent a élaboré des prises de position et des propositions pour la déclaration politique envisagée.

### **Plateforme Risques naturels**

Le Secrétariat permanent a participé à chacune des trois réunions de la plate-forme Risques naturels et a travaillé étroitement avec la Présidence suisse de celle-ci. Par ailleurs, le Secrétariat a accompagné la préparation et le démarrage du projet stratégique "Climate change - ClimChAlp" (programme INTERREG III B Espace alpin), qui met au point les bases d'une coopération dans le cadre de la plate-forme.

### **Coopération avec les observateurs officiels**

Dans la période faisant l'objet du rapport, le Secrétariat permanent a entretenu des contacts réguliers avec un nombre important d'observateurs officiels de la Convention alpine. Ci-après

sont mentionnées des coopérations concrètes avec les observateurs. À l'avenir, il faudra aspirer à une coopération plus étroite sur les thèmes prioritaires.

## **2 Organisation interne/Finances**

### **Finances**

Suite au non-versement des contributions d'une Partie contractante et à la décision de bloquer les excédents de 2003 tant que ces contributions ne seront pas versées, alors que ces excédents avaient déjà été pris en compte dans la planification, les montants disponibles se sont élevés à 494.446 EUROS pour 2005 et à 664.790 EUROS pour 2006 (à ce jour), au lieu des 1.871.473 EUROS budgétisés pour les deux années (voir le rapport sur le budget). Suite à la réunion du Comité permanent de Villach et à la réduction des moyens disponibles, il a fallu revoir complètement les programmes et adapter les activités.

En 2006 il a été introduit dans la comptabilité le calcul des coûts par unité de gestion, qui permet une analyse des tâches activité par activité et projet par projet. Une systématique des activités a été développée à cette fin qui sert également de base à la structure des archives du Secrétariat permanent (voir ci-dessous). Cette mesure n'a pas pu être ajournée à cause du rattachement au Secrétariat permanent de la Task Force Espaces protégés. La nouvelle structure de la comptabilité assure une meilleure transparence dans la structure du budget (voir le rapport sur le budget).

### **Personnel**

À la mi-février 2005 Monsieur Noël Lebel a quitté sa fonction de Secrétaire général par intérim. Depuis mai 2005 Madame Christine Eigentler-Schöbel (secrétariat) travaille à 75 % (au lieu de 100 %). La collaboration avec Madame Barbara Haid (traductions, 50 %) a été terminée fin juin 2005. Madame Haid assume encore quelques tâches pour le compte du Secrétariat dans le cadre de contrats de service. À cause de l'étrécissement financier, les postes devenus vacants n'ont pas pu être utilisés. Depuis juillet 2005, 4,25 des six postes prévus sont occupés comme suit : Ruggero Schleicher-Tappeser 100 %, Wolfger Mayrhofer 100 %, Igor Roblek 100 %, Christine Eigentler-Schöbel (secrétariat) 75 %, Doris Jaffré (administration) 50 %. Gregor Lanzinger (étudiant en informatique) successeur de Mario Tuta, travaille depuis janvier 2006 en tant que responsable du parc informatique dans le cadre d'un contrat de service. De juin à septembre 2006 une stagiaire a aussi travaillé au Secrétariat permanent d'Innsbruck.

## **Bureau de Bolzano**

Le contrat entre l'Italie, l'EURAC et le Secrétariat permanent qui prévoyait la mise à disposition de 4,5 collaborateurs pour le bureau du Secrétariat à Bolzano est arrivé à échéance fin 2004. Après la réunion du Comité permanent à Villach (avril 2005), des négociations formelles, soutenues par la Présidence autrichienne, ont commencé entre l'Italie et le Secrétariat permanent, sur la base des décisions prises à cette occasion et à la place des discussions en cours depuis 2004 sur l'exécution et la poursuite du contrat. Pour le moment il n'existe aucun accord. Conformément à la décision du Comité permanent, le contrat visé ne pourra être signé qu'après versement des montants encore dus par l'Italie.

Suite à cette situation, il n'existait plus de personnel subordonné au Secrétariat permanent dans le bureau de Bolzano. et le bureau n'a pas pu s'acquitter des tâches qui lui ont été attribuées. En dépit d'un manque de base légale, le Secrétariat permanent à Bolzano a été toutefois secondé par une collaboratrice scientifique partiellement disponible, et jusqu'à fin avril 2005 également par une secrétaire<sup>1</sup>.

## **Rattachement de la Task force Espaces protégés / Réseau ALPARC**

Conformément au mandat conféré par la Conférence alpine, les négociations concernant le rattachement au Secrétariat permanent de l'unité de coordination du Réseau alpin des espaces protégés financée par la France - en qualité de Task Force Espaces protégés (ALPARC) - se sont terminées au printemps 2006. Les conditions principales ont été définies dans une convention cadre entre le Ministère français de l'environnement, la Délégation interministérielle française à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT), la région Rhône-Alpes, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le comité de pilotage du Réseau alpin des espaces protégés et le Secrétariat permanent. D'autres accords entre le Secrétariat permanent, le Ministère français des affaires étrangères et le Ministère français de l'environnement règlent la présence juridique en France ainsi que le statut du personnel. Dans l'intervalle, les cinq collaborateurs de la Task Force ont commencé leur travail en tant qu'employés du Secrétariat permanent à Chambéry. Les locaux à Chambéry ont été inaugurés officiellement à Chambéry le 10 juillet 2006, par la ministre française de l'environnement, Madame Nelly Olin. Entre-temps, les questions de droit de travail ainsi que les questions

---

<sup>1</sup> L'Italie est d'avis que cette affirmation ne correspond pas à la réalité et qu'elle a, en accomplissement de la décision VII/2 assurée continuellement le financement d'une experte slovène à Bolzano.

administratives, comptables et fiscales ont été élucidées. Pour plus de détails sur le rattachement de la Task force, voir le rapport afférant.

## **Archives**

Dans la période couverte par le rapport, de grands efforts ont été entrepris pour un archivage électronique complet des documents des organes de la Convention alpine depuis ses débuts, dans toutes les langues alpines, avec une nomenclature uniforme. Cette tâche s'est avérée durer bien plus longtemps que prévu. De grandes parties de ces archives seront bientôt accessibles sur l'Intranet.

En lien avec l'introduction du calcul des coûts par unité de gestion dans la comptabilité a été aussi développé un système uniforme (plan des documents) pour l'archivage interne des documents du Secrétariat permanent. À l'avenir, l'amélioration de la documentation interne devrait permettre une meilleure efficacité.

## **Infrastructure informatique**

### ***Bureau d'Innsbruck***

Suite à la conclusion du contrat avec la ville d'Innsbruck, la responsabilité de l'infrastructure informatique à Innsbruck est passée entièrement aux mains du Secrétariat permanent. Grâce à un financement additionnel de la ville, le serveur a été remis à niveau du point de vue technique et a été équipé de technologies de sécurité nécessaires. La Task Force Espaces protégés est désormais aussi connectée au serveur Exchange.

### ***Intranet***

Grâce à l'aide fournie à titre gracieux par l'Umweltbundesamt autrichien, le Secrétariat permanent a pu mettre en place en septembre 2005 un sous-système de l'Intranet de l'Agence Européenne pour l'environnement (CIRCA). Ce dernier consiste en une plateforme interne d'informations pour la Convention alpine. Ce système a permis une amélioration très nette de la communication interne et ce, par le biais de droits d'accès personnels et un contrôle direct exercé par le Secrétariat permanent. Cependant, il ne fonctionne jusqu'ici pas encore à la satisfaction de tous. Entre-temps l'évaluation et les essais pour un propre système d'utilisation facile convivial et peu coûteux sur la base open source ont été achevés. Ce système sera introduit à l'essai dans les prochains mois (pour l'instant parallèlement à l'ancien système).

### **Banque de données XML**

Un accord a pu être conclu avec le Ministère bavarois de l'environnement. Conformément à cet accord, le Ministère met à la disposition du Secrétariat permanent, pour une période de 3 ans minimum, un système de banque de données XML autonome très développé, pour la gestion claire de données complexes, comme par exemple celles du Système d'information et d'observation des Alpes. À ce jour le système n'a pas encore été mis en service par le Secrétariat permanent. Dès que les conditions techniques et organisationnels seront remplies, ce système sera transféré dans le bureau de Bolzano.

## **3 Information et communication**

### **Site Internet**

Le site Internet actuel de la Convention alpine a été constamment mis à jour avec l'aide de l'EURAC (Maja Humar).

Les travaux concernant le nouveau portail Internet ont dû être reportés suite au manque de personnel et de moyens financiers. Le portail étant son instrument central, la stratégie de communication en a, de ce fait, beaucoup souffert,.

### **Articles et présentations**

Les collaborateurs du Secrétariat permanent ont tenu au total 25 présentations sur différents sujets dans le cadre de conférences et séminaires de plusieurs organisations. En ce qui concerne les contributions écrites, il faut mentionner surtout un article paru dans la "Revue de Géographie Alpine/Journal of Alpine Research" (Schleicher-Tappeser 2006).

### **Presse**

Depuis la VIII<sup>e</sup> Conférence alpine, le Secrétariat permanent a intensifié ses relations avec les médias, dans le cadre de ses possibilités limitées. Sept conférences de presse ont été organisées ainsi que neuf communiqués de presse diffusés.

Globalement, la Convention alpine et le Secrétariat permanent jouissent d'une meilleure presse. Le climat s'est amélioré surtout au Tyrol. Le site permet d'accéder aux communiqués de presse du Secrétariat permanent.

## **Publications imprimées**

Le Programme de travail pluriannuel 2005 – 2010 décidé par la VIII<sup>e</sup> Conférence alpine a été imprimé immédiatement après Garmisch dans les quatre langues de la Convention alpine ainsi qu'en anglais, et largement diffusé. Par contre, il a fallu reporter la réalisation du dépliant sur la Convention alpine. Toutes les publications du Secrétariat permanent peuvent être téléchargées depuis le site Internet de la Convention alpine.

## **4 Rapport d'évaluation sur l'état des Alpes/SOIA/Recherche alpine**

### **Rapport d'évaluation sur l'état des Alpes**

Parmi les tâches principales du Secrétariat permanent dans la période visée, il y a eu les travaux concernant le Rapport sur l'état des Alpes. A cet effet, la Conférence alpine a créé un groupe de travail ad hoc, sous la présidence du Secrétariat permanent. Après plusieurs travaux préliminaires, le Comité permanent, lors de sa 31<sup>ème</sup> réunion à Galtür (septembre 2005), a décidé de limiter le premier Rapport d'évaluation sur l'état des Alpes au sujet transport et mobilité, en tenant compte de toutes les dimensions du développement durable. Le groupe de travail Rapport d'évaluation sur l'état des Alpes/SOIA s'est réuni six fois, dont trois fois avec le groupe de travail Transports. Par manque de personnel et de ressources financières au sein du Secrétariat permanent, chargé de cette tâche, il a été constitué une commission de travail, appelée "Integration Group" (IG) à laquelle participent les experts travaillant activement aux différentes parties du rapport, et désignés par l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et le groupe de travail Transports. Cette IG était chargée de développer un projet détaillé, pour ensuite rédiger entièrement le premier jet du Rapport d'évaluation sur l'état des Alpes. Le Secrétariat permanent – avec l'aide fondamentale de Eurac (Bolzano) - s'est chargé de coordonner la large collecte de données auprès des parties contractantes, conformément à la décision prise par le groupe de travail, et sur la base du système d'indicateurs développés par le groupe de travail EOI (Objectifs environnementaux et indicateurs). Un projet de rapport coordonné entre les groupes de travail RSA/SOIA et Transports dont la rédaction devra encore être remaniée dans les mois qui suivent sera présenté lors de la Conférence alpine.

### **Banque de données SOIA**

Suite à la transmission de données en vue du Rapport d'évaluation sur l'état des Alpes, le Secrétariat permanent dispose d'un corpus d'informations et de données, qui, à l'avenir pourront servir à la création de la banque de données du SOIA.

## **Coopération avec l'ISCAR**

Le Secrétariat permanent a entretenu des contacts étroits avec l'International Scientific Committee for Alpine Research (ISCAR) et son secrétariat. Le programme de travail commun prévoyait un workshop portant sur le rapport sur l'Etat des alpes, qui n'a pas pu avoir lieu, ainsi que l'élaboration d'un calendrier de recherche. Celui-ci a été développé sous la houlette de l'ISCAR et sur la base du Programme de travail pluriannuel de la Conférence alpine et présenté dans ces caractéristiques lors de la Conférence scientifique de la Présidence autrichienne sur le thème de l'eau. Cet agenda s'adresse à la communauté scientifique ainsi qu'aux responsables des programmes de recherche européens (cf le rapport séparé). De plus, le Secrétariat permanent et l'ISCAR s'investissent dans la préparation d'une réunion du programme COST sur la recherche sur la montagne.

## **Autres coopérations**

Le Secrétariat permanent a accompagné de manière intensive le projet INTERREG DIAMONT. DIAMONT développe avant tout des méthodes pour le perfectionnement du SOIA. La coopération a été d'une grande aide aux travaux d'élaboration sur le rapport sur l'Etat des Alpes.

## **5 Coopération et échange d'expériences**

### **Réseau de Communes "Alliance dans les Alpes"**

Sur la base du Memorandum of Understanding (MoU) du 16 novembre 2004, le Réseau de Communes et le Secrétariat permanent ont développé un programme de travail conjoint, d'une durée de deux ans, qui a été arrêté en juin 2006 lors de la réunion du Comité directeur du réseau. Malgré les possibilités limitées du Secrétariat, l'échange d'informations au sujet des activités bilatérales a été intense. La coopération a été étroite en ce qui concerne la conférence de Bichkek et les autres activités dans le cadre du Partenariat international pour le développement durable des régions de montagne (Mountain Partnership). Le projet d'un séminaire conjoint sur le développement rural (avec la participation d'autres réseaux) a dû être reporté.

### **Via Alpina**

En février 2005, le MoU avec VIA ALPINA a été signé. Au travers de ses activités de marketing et de communication, VIA ALPINA attire l'attention sur la Convention alpine en tant que

convention internationale visant la promotion du développement durable des Alpes en tant qu'espace de vie.

## **Coopération avec les régions et leurs communautés de travail**

### ***Communautés de travail régionales***

Le Secrétariat permanent a entretenu un contact permanent avec le bureau d'Arge Alp à Innsbruck et avec le Secrétariat général d'Arge Alpen-Adria à Klagenfurt. Des représentants du Secrétariat permanent ont participé activement aux Conférences des chefs de gouvernement d'Arge Alp et d'Arge Alpen-Adria. Ce faisant, ils ont contribué à une prise en considération renforcée de la Convention alpine et de ses demandes dans les décisions respectives adoptées à ces occasions. En outre, le Secrétariat permanent a supporté activement la préparation par les communautés de travail régionales d'une conférence des Présidents des régions de l'espace alpin concernant des sujets de la Convention alpine, prévue pour le 7 et 8 avril 2006. En raison de difficultés organisationnelles et de calendrier, cette conférence a dû finalement être annulée. Des travaux préparatoires en vue d'un déroulement de cette conférence avant la prochaine Conférence alpine sont en cours.

### ***Land Tyrol***

Le Secrétariat permanent a élaboré une unité de formation concernant la mise en œuvre de la Convention alpine pour le personnel de l'administration du Land du Tyrol. Environ 50 personnes ont participé à cette formation d'une durée d'une demi-journée en juin 2006.. Le retour a été très positif. Suite à ces expériences, la formation sera proposée prochainement dans d'autres régions. En plus des collaborateurs du Secrétariat permanent ont aussi participé à l'initiative de planification participative "Zukunftstraum Tirol" (Le Tyrol, espace d'avenir). Les expériences mûries dans le cadre de cette initiative pilote pourraient être transposées à d'autres régions.

### ***Autres régions***

Des collaborateurs du Secrétariat permanent ont contribué à plusieurs initiatives de formation sur la Convention alpine en Carinthie, en Styrie, à Salzbourg ainsi que pour les députés du Landtag de Bavière.

Les contacts avec la Province autonome de Bolzano sont réguliers, étant donné que la Province autonome de l'Alto Adige supporte le bureau de Bolzano.

Dans le cadre des négociations pour le rattachement de la Task Force Espaces protégés, le Secrétariat permanent a également maintenu des contacts plus étroits avec les régions

Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi qu'avec la ville de Chambéry. Ces contacts devraient aboutir dans les prochaines années à des projets en commun également au-delà de la Task force.

### **Réseaux des villes alpines**

Dans le but d'intensifier la coopération avec la Communauté de travail des villes alpines et la communauté d'intérêts "Ville alpine de l'année", le Secrétariat permanent a signé un accord avec ces organisations, en avril 2005 à Villach. Conformément à cet accord, la préparation conjointe de deux séminaires a été entamée. Ces séminaires ne pourront pas se dérouler dans la période faisant l'objet du rapport, notamment du fait du sous-effectif du personnel du Secrétariat. Le séminaire prévu sur le thème "Espaces protégés à proximité des villes" avec la communauté d'intérêts "Ville alpine de l'année" se déroulera vraisemblablement en mars 2007.

### **Parlement des jeunes**

En 2003 déjà, l'Akademisches Gymnasium Innsbruck sollicitait la création d'un Parlement des jeunes de la Convention alpine. Le Secrétariat permanent de la Convention alpine a dès le début toujours travaillé activement à la mise en œuvre de cette initiative, en soutenant les initiateurs du projet, surtout dans les questions organisationnelles. Le premier Parlement des Jeunes de la Convention alpine s'est déroulé à Innsbruck du 9 au 11 juin 2006. 36 lycéens et lycéennes de presque tous les pays alpins ont discuté intensivement des questions concernant l'avenir de l'espace alpin. Voir à ce propos le rapport séparé.

### **INTERREG III B Espace alpin**

Durant les deux dernières années, le Secrétariat permanent a entretenu des contacts intensifs avec les organes responsables du programme. Des collaborateurs du Secrétariat permanent ont participé activement aux réunions du programme (présentations, contributions écrites). Le Secrétariat permanent est représenté dans le Monitoring Committee de l'actuel programme Espace alpin et contribue à son développement en vue de la prochaine phase. Pour soutenir la poursuite du programme actuel, le Secrétariat permanent a formulé une déclaration du Comité permanent, qui a été adoptée à Galtür.

En ce qui concerne les projets, le Secrétariat permanent entretient des contacts plus ou moins intenses avec un grand nombre de projets significatifs pour la Convention alpine. Le

Secrétariat collabore ainsi aux commissions d'accompagnement des projets DIAMONT, LEXALP, VIAVENTURE et ALPENCOM.

### **Partenariats de montagne**

Sur la base des rapports des Parties contractantes, le Secrétariat permanent a élaboré une stratégie de partenariats de montagne pour la Convention alpine, qui a été adoptée par le Comité permanent (PC32). Le Secrétariat permanent, par conséquent, est chargé de la coordination des activités communes des parties contractantes dans ce contexte

Dans ce cadre, le Secrétariat permanent a également coordonné la conférence "The role of local governance in sustainable development", qui s'est déroulée à Bichkek en novembre 2005, en tant que première activité conjointe de la Convention alpine à titre de contribution au "Mountain Partnership".

A la demande du Comité permanent, le Secrétariat permanent est devenu membre du « Mountain Partnership » pour la Convention alpine et entretient des contacts réguliers avec son secrétariat installé auprès de la FAO à Rome.

## **B Proposition de décision**

La Conférence alpine prend connaissance du rapport du Secrétariat permanent<sup>2</sup> et le remercie pour le travail accompli.

---

<sup>2</sup> En faisant référence à la page 6, alinéa 2, du rapport en question, la délégation italienne demande qu'il soit acté au procès-verbal que l'Italie a satisfait à la disposition visée à l'annexe 4 de la décision VII/2 concernant le financement d'un expert travaillant à Bolzano et désigné par la Slovénie.